

La vie au jour le jour à la



Informations et Directives

Incluses avec votre bail

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations et consignes qui vous permettront d'avoir une vie paisible à la Maison Lucien-L'Allier.

Les informations et les consignes font parties intégrante de votre bail. Assurez-vous de bien les comprendre car elles vous lient par contrat à la Corporation et vous êtes engagé à les respecter.

La Maison offre une habitation à prix très modique dans le centre-ville de Montréal pour des personnes qui sont affligées de problèmes de santé mentale. L'objectif de la Maison est de permettre à ces personnes de vivre de façon autonome dans un studio ou un appartement. Nous pouvons vous offrir du support pour vous aider à régler des problèmes du quotidien.

La Maison va s'assurer que vous soyez traité avec respect et demeurez dans un environnement sécuritaire et salubre. Elle vous offrira la chance de participer à des activités récréatives et mettra à votre disposition une salle communautaire avec service de télévision et internet.

Pour permettre la réalisation de son objectif et assurer son avenir, la Maison sollicitera votre aide. Vous aurez le choix dans le genre d'implication que vous désirez faire, mais vous devrez obligatoirement vous impliquer.

Informations à connaître pour la vie au jour le jour

Corporation Maison Lucien-L'Allier et son conseil d'administration

La Corporation Maison Lucien-L'Allier est un organisme à but non lucratif.
Un locataire devient donc membre de la Corporation pour pouvoir habiter à la Maison.
Le conseil d'administration est composé de 4 membres locataires et de 3 personnes provenant de l'extérieur.
Les locataires ont donc un réel pouvoir pour influencer les décisions qui peuvent améliorer leur vie au quotidien.
Les réunions¹ du Conseil se tiennent en privé dans la salle communautaire et leurs fréquence est approximativement aux mois.

Paiement Loyer

Le loyer est payable le 1^{er} du mois.
Des frais vous seront exigés pour des chèques sans provision.
Pour aider les locataires qui se retrouvent avec des problèmes financiers, la Maison a mis sur pied un fonds d'urgence et ce pour éviter l'emprunt d'argent aux autres locataires. Il est disponible pour les locataires qui se retrouvent occasionnellement avec une problématique d'argent. Les locataires qui feront des demandes répétitives seront référés à une ressource appropriée pour remédier au problème.

Activités

L'horaire des activités est préparé mensuellement avec la collaboration des locataires et par la suite affiché sur le tableau d'affichage de la salle communautaire. Une copie de l'horaire est disponible sur le tableau d'affichage.

Pour certaines activités, il faut inscrire son nom sur la feuille d'inscription. Des frais peuvent être exigés pour la participation à certaines activités.

Renseignements personnels

Il est important que vous nous informiez rapidement des changements concernant votre numéro de téléphone, la personne à avertir en cas d'urgence ainsi que son numéro de téléphone, le nom de votre pharmacien, ainsi que le nom de votre médecin traitant.

Si vous décidez de vous absenter pour quelques jours, nous vous demandons de nous avertir.

Intervention

Si votre situation physique ou psychologique venait à se détériorer en raison de l'évolution de votre maladie ou que nous constatons que votre comportement devenait soudainement inapproprié, à risque pour vous ou ceux des autres locataires, nous nous réservons le droit de communiquer avec les services d'urgences et ou avec votre médecin et ou prendre des mesures légales.

Réparations

Vous trouverez dans la salle communautaire un tableau d'affichage concernant les informations concernant les réparations, etc. Il en va de votre responsabilité de le consulter pour demeurer informé.

Si on doit entrer dans votre appartement pour effectuer des réparations, nous vous avertirons 24 heures à l'avance.

En cas d'urgence, nous procéderons directement aux réparations.

Directives à suivre pour une vie harmonisée

Directives incluses avec votre Bail

Responsabilité

Vous serez responsable des bris que vous causerez intentionnellement ou suite à votre négligence.

Vos clés suite à un bris ou à l'usure vous seront remplacées. Cependant en cas de perte, elles vous seront facturées.

Dans votre appartement vous êtes responsable du changement des lumières.

Comportement interdit

Il est interdit de posséder ou de consommer des drogues non prescrites ou de faire des abus d'alcool dans la Maison et ou sur le terrain.

Il est interdit d'échanger des médicaments.

Il est interdit de fumer au lit.

Il est interdit de solliciter un autre locataire. Pas de prêt : d'argent, de passe d'autobus,

Il est interdit de fumer, de vapoter, dans les corridors, etc.

Il est interdit de solliciter un autre locataire pour avoir des relations sexuelles.

Il est interdit de se présenter dans la salle communautaire avec du matériel pornographique ou de télécharger sur l'ordinateur du matériel pornographique.

Il est interdit de faire de la propagande religieuse, raciste ou haineuse.

Les jeux d'argent sont interdits.

Il est strictement défendu d'emprunter du matériel appartenant à la maison sans avoir préalablement obtenu la permission.

Il est interdit d'avoir des propos à caractère haineux, teinté d'agressivité ou injurieux.

Il est interdit de manger ou boire sur le fauteuil de la salle communautaire

Bruit et odeur

Les locataires doivent aviser les responsables de la maison en cas de difficultés de bon voisinage. Tout rapport sera traité de manière confidentielle.

Il est interdit d'incommoder ses voisins par le bruit. Télévision trop bruyante, radio trop forte, claquer les portes, porter des talons hauts, etc. Vous avez des insomnies la nuit, munissez-vous d'écouteurs pour regarder la télévision ou écouter la radio.

Lorsque vous cuisinez vous devez ouvrir le ventilateur de la cuisinière et la porte de votre appartement doit demeurer fermée.

Déchets et recyclage

Vos déchets doivent être déposés dans des sacs fermés et déposés directement dans les poubelles extérieures. Pas de déchets dans les corridors.

Votre recyclage doit être déposé dans les contenants extérieurs.

Visiteurs

Vous êtes responsable des personnes qui vous visitent. Ils doivent être en votre compagnie pour circuler dans la Maison.

Lorsque l'on sonne à votre porte, avant de laisser entrer une personne dans l'immeuble, nous vous demandons de bien identifier la personne avec l'aide de l'intercom et ce pour assurer la sécurité de tous les locataires. Vous ne la connaissez pas, vous ne la laissez pas entrer.



Salles de bain et Salles d'eau

Pour les personnes demeurant dans les studios, vous devez nettoyer la salle de bain ou la salle de douche après chaque usage. Apporter votre guenille et produit nettoyant. Vous devez aussi fournir votre papier hygiénique.

Ne pas jeter du papier à main ou des serviettes sanitaires dans les cuves de toilettes.

Corridors

Il est interdit de se promener en pyjamas, torse nu, nu pied, en robe de chambre, sous-vêtements, etc. pour se déplacer entre les étages ou pour venir à la salle communautaire, salle de lavage ou à l'extérieur.

Salle de lavage

La salle de lavage est uniquement réservée uniquement à la lessive des vêtements des locataires et du matériel de la Maison.

La salle de lavage est ouverte de 7h00 à 21h00 tous les jours. Notez que les machines n'acceptent que les \$0.25 ou \$1.00. La lessiveuse n'accepte que du savon liquide. Après l'utilisation de la laveuse, passer une guenille à l'intérieur et enlever la charpie dans la sècheuse

Pour des situations biens spécifiques, il est possible de réserver des plages horaires pour faire son lavage, voir avec l'administration.

Température dans votre appartement

Le thermostat de votre chambre ne doit pas se situer au-dessus 25⁰ en hiver et en dessous de 20⁰ en été. Prière de libérer l'espace devant la plinthe de chauffage.

En été, on vous demande d'éteindre votre air climatisé lorsque vous quittez pour une longue période.

Propreté et Inspection

Deux fois par année, il y aura inspection des appartements afin de s'assurer de la propreté des lieux, de l'encombrement du studio ou de l'appartement ainsi que des réparations nécessaires à faire. (Voir procédure)

Nous vous demandons de nous signaler rapidement tous bris que vous pourrez constater dans votre appartement ou dans les salles de bains ou toilettes.

L'infestation d'insectes est principalement dû à de la nourriture qui se retrouve sur le plancher. Nous vous suggérons de nettoyer et de laver régulièrement votre plancher.

Chaque locataire est responsable de la propreté des espaces communautaires après leur utilisation.

Fiche Personnelle

Vous devez mettre à jour votre fiche personnelle que vous avez complétée lorsque vous êtes entré comme locataire lorsque des changements surviennent.

Implication

Pour assurer la pérennité de la Corporation Maison Lucien-L'Allier, l'implication du locataire au sein même de celle-ci est nécessaire. En fonction des capacités et des limites de chacun, des responsabilités seront confiées à chacun.

Tolérance zéro

Afin d'assurer la quiétude des lieux, un locataire qui envers un autre locataire ou un employé de la Maison serait pris à :

- Voler
- Intimider
- Faire du trafic de drogue
- Abuser
- Frapper
- Vandaliser
- Solliciter
- Utiliserait son appartement pour faire de la prostitution
- Agirait contre l'intérêt de la Maison et ou nuirait à sa réputation

Le locataire en question se verrait retirer par le conseil d'administration son privilège de membre et se verrait expulser de l'immeuble dans un délai de 48 heures.

La présente certifie que j'ai bien lu et pris connaissance du document intitulé 'la vie au jour le jour' et qui est ANNEXÉ INTÉGRALEMENT À MON BAIL, et sur lequel j'ai apposé mes initiales.

Nom Locataire : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom employé témoin : _____

Signature : _____

Date : _____